Cultivons ensemble notre excellence

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE CORRÈZE
Immeuble Consulaire de Puy Pinçon - Service formation
19000 TULLE - Tél. 05 55 21 54 60 - formation@correze.chambagri.fr

N/Réf MLC/MS
Tulle, le 16/10/2019

FORMATION

Durée : 1 jour

Calculer son coût de production en Pomme

Jeudi 28 novembre 2019 de 9 h 30– 17 h 30

Chambre d'Agriculture –Salle des Tabacs, zone de Cana - BRIVE

Objectif général

✓ Savoir calculer son coût de production

Programme

- **Présentation d'une méthode pour calculer son coût de production**
  - Rappel des objectifs de la connaissance de son coût de production.
  - Description de la méthode de calcul proposée.
  - Spécificité de l'atelier pomme.

- **Etude de cas concrets**
  - Calculer son coût de production.
  - Comparaison à la moyenne du groupe.
  - Identifier les leviers à actionner pour réduire son coût de production.

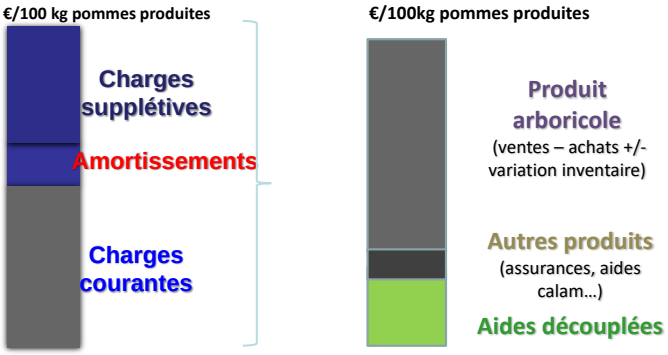

Intervenants (*)

> **Magalie LEON-CHAPOUX,** Conseillère spécialisée en arboriculture, Chambre d'Agriculture de la Corrèze
> **Joël ULMET,** Conseiller entreprise, Chambre d'Agriculture de la Corrèze.

Méthodes pédagogiques

Travail en groupe.
Les stagiaires doivent amener un exercice comptable complet qui permet d'évaluer la production et les charges spécifiques : le dossier de gestion, le grand livre et les dossiers des emprunts et des immobilisations.

Informations et inscription

Inscription AVANT le 1er NOVEMBRE 2019

Public visé : **arboriculteurs et viticulteurs**

Pré requis pour suivre cette formation : **être arboriculteur ou viticulteur**

Formation gratuite pour les agriculteurs éligibles. Programme détaillé et conditions générales au verso

Une attestation de suivi de stage vous sera délivrée à l'issue de la formation.

Responsable de ce stage – **Magalie LEON-CHAPOUX- Tél : 05.55.86.32.33 /07.63.45.23.61**

ENGAGEMENT DE SERVICE

vivea

Service formation

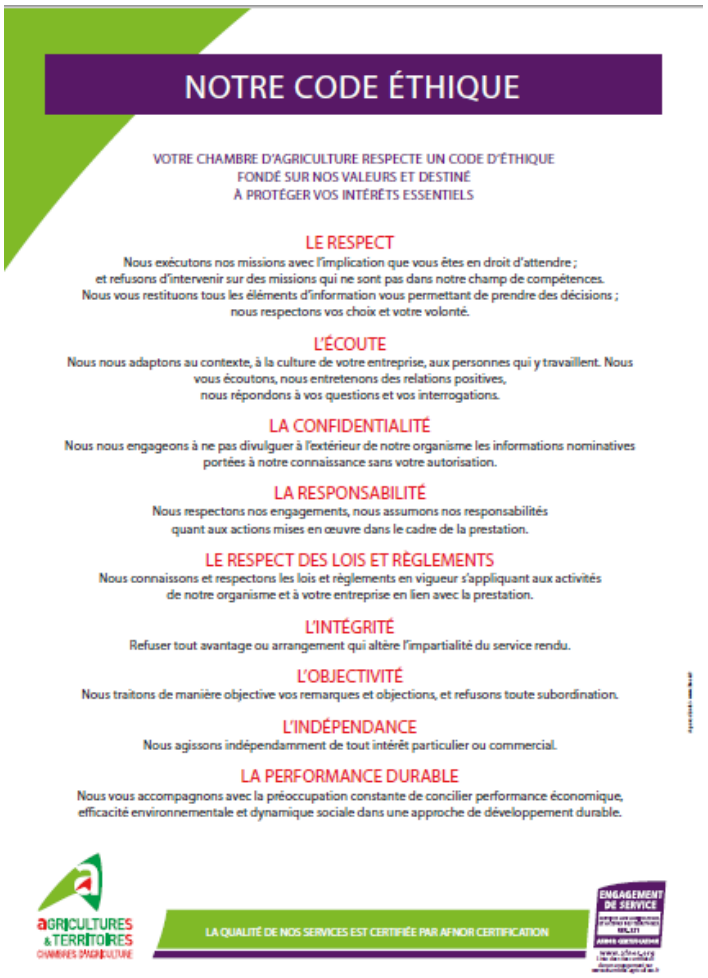

Des formations utiles, organisées près de chez vous

Une formation vous intéresse : comment y participer ?

L'inscription est obligatoire. Pour vous inscrire :

. Contacter le service Formation au 05 55 21 54 60 ou votre antenne locale

. Parlez-en à votre conseiller de la Chambre d'Agriculture ou au conseiller responsable de la formation

Les programmes détaillés et les conditions générales peuvent être demandés sur simple demande auprès de Gladys FROMENTIN (Bureau Tulle - 05 55 21 54 60)

Une attestation de suivi vous sera délivrée à l'issue de la formation.

Financez votre formation

Pour les agriculteurs

Ces formations peuvent être financées par VIVEA (Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant).

Pour les futurs installés

Pour bénéficier d'une prise en charge par VIVEA, les formations doivent correspondre à des compétences prescrites dans le Plan de Professionnalisation Personnalisé. Dans le cas contraire, nous contacter.

Autres renseignements sur www.vivea.fr (télécharger l'application « smartphone »).

Allégez vos frais de formation

Pour les chefs d'exploitation imposés au Bénéfice Réel

Le crédit d'impôt est calculé à partir de la valeur du SMIC horaire en vigueur l'année en cours. L'aide est limitée à 40 heures par an et par exploitation

Pour les chefs d'exploitation non-imposés, le crédit d'impôt est un remboursement par le Trésor Public d'un montant fixe par jour de formation (environ 67 €)

Prenez un remplaçant sur votre exploitation

Contactez le Service de remplacement de la Corrèze

au 05 55 21 54 53

Demandez votre remplacement et bénéficiez d'une prise en charge de 70 € par jour (financement CASDAR), dans la limite des disponibilités financières et sous réserve de la disponibilité des agents de remplacement. L'agent de remplacement doit intervenir sur l'exploitation dans un délai maximum de trois mois après la date de la formation.

Renseignement :

Gladys FROMENTIN, assistante, 05 55 21 54 60

Isabelle DANNAY, assistante 05 55 46 78 46

formation@correze.chambagri.fr

Chambre d'Agriculture de la Corrèze – Immeuble Consulaire Puy Pinçon – 19000 TULLE

(*) des modifications sont possibles : le nom des intervenants, des formateurs, dates et le lieu sont donnés à titre indicatif. Les personnes apportant leur témoignage ne sont pas systématiquement mentionnées dans la mesure où elles ne sont pas toujours connues au moment de l'édition du catalogue. Un programme détaillé est envoyé à chaque participant avant son entrée en formation (cf.I.5)